



Fédération départementale



Compte – Rendu du Conseil d'Administration Du 19 juin 2014, Privas

Le dix-neuf juin deux mille quatorze, le Conseil d'Administration de la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux s'est réuni sous la présidence de M. Alain Faucuit.

En l'absence de secrétaire, Carmen Gauthier et Emmanuelle Champion ont rédigé ce compte-rendu.

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames: Audibert Agnès, Carret Françoise (pouvoir de Galamien Annie), Champion Emmanuelle, Glass Josie, Payrastre Hélène, Souche Geneviève (pouvoir de Dicks Marie-Lou), Julie Wallet, puis à compter de sa cooptation Gauthier Carmen

Messieurs : Delas Denis, François Duret (pouvoir de Thiry Isabelle), Faucuit Alain (pouvoir de Sartre Guillaume), Ferrer Yves, Hallier Jean-Claude (Pouvoir de Barthelon Anne-Catherine), Haond Sébastien (pouvoir de Capon Fabienne), Roucoux Patrick (pouvoir de Vignal Régine), Yvon Vialar (pouvoir d'Ariotti André), Bombrun Paul, Royer-Manoha Jean-Noël

Étaient excusés.

Mesdames : Avogadro Nathalie, Barthelon Anne-Catherine, Fabienne Capon, Clément-Montalbano Thérèse, Marylou Dick, Galamien Annie, Thiry Isabelle, Vignal Régine,

Messieurs : Ariotti André, Sartre Guillaume, Lacombe Denis , Paulin Jean-Michel

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Vanessa Jaume (déléguée adjoint de la fédération),

Monsieur : Dumortier Christian (délégué de la fédération)

Ordre du jour

- **Pour Décision :**

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 mars 2014.

Adoption du PV de l'AG fédérale

- **Pour Orientation et/ou Décision :**

Le bilan de l'assemblée générale de la fédération.

La gestion de la crise des centres sociaux d'Annonay :

Election du bureau fédéral

- **Pour information :**

Comité de pilotage de la convention : information sur les subventions du CG, sur le travail sur le schéma d'animation de la vie sociale

Point sur la nouvelle organisation de travail du délégué, la modification de son contrat de travail et une réorganisation des tâches administratives et comptables

Point Budgétaire

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le Président Alain Faucuit ouvre la séance. Le délégué annonce l'ordre du jour de ce CA et rappelle le contexte particulier dans lequel il se tient. En effet, ce CA a lieu après une Assemblée générale de la fédération ou le Président de la CAF a fait part à l'assistance des difficultés que les partenaires rencontraient avec un adhérents de la fédération et des décisions qu'il pourrait être amené à prendre (avec la Ville et l'Etat) pour rétablir des relations partenariales sereines.

Ce Conseil va donc être une étape importante pour la sortie de crise des centres sociaux d'Annonay. Il est aussi très important du point de vue de la vie fédérale et de nos relations internes. Le mandat qui devra être donné tant à des administrateurs qu'au délégué pour accompagner cette sortie de crise devra être clair et fort. Le bureau qui sera élu au cours de ce CA aura la tâche du pilotage rapproché de ce travail. Il devra aussi œuvrer au rapprochement entre les différentes instances fédérales et des groupes de travail dont le comité des directeurs et le conseil des présidents.

Dans ce contexte, le bureau a confié l'animation du CA au délégué fédéral dont c'est le retour dans cette instance depuis sa reprise de poste, et a souhaité que le processus soit formalisé, et que l'élection du bureau se fasse à minimum pour les postes autres que membre du bureau au scrutin uninominal et à bulletin secret, poste après poste afin de permettre à chacun d'exprimer sa volonté d'une part mais aussi afin de donner une véritable légitimité aux personnes élues et à l'instance.

✓ Pour Décision :

- **Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 mars 2014.**

Sous réserve d'un ajout dans le compte rendu, précisant la volonté forte du CA de la fédération que puisse se réaliser un retour du Conseil Général vers les habitants qui ont œuvré dans le cadre de l'élaboration des schémas sociaux ; il est procédé à l'approbation du compte-rendu du CA du 25/03/2014

Ne prennent pas part au vote : 1

Pour : 24 Contre : 0 Blanc ou nul : 0

Le compte-rendu du conseil d'administration du 25 mars 2014 est adopté à l'unanimité

- **Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale fédérale**

Sous réserve de la réaffectation de deux porteurs de mandats à leur centre dans la liste des présents ; il est procédé à l'approbation du compte-rendu de l'AG 2014

• **Ne prennent pas part au vote : 3**

• **Pour : 22 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

Le compte-rendu de l'Assemblée générale est adopté à l'unanimité

- **Le bilan de l'assemblée générale de la fédération.**

Lors de l'assemblée générale de la fédération, nous avons eu un large temps de travail autour de ce qui c'était passé à la demande du Conseil Général pour la rénovation des schémas sociaux. Les centres c'étaient alors fortement impliqués et avaient mobilisés habitants de leur territoire pour contribuer à une participation citoyenne des personnes concernées. Le conseil d'administration du 18 mars 2013 au Teil, avait confié alors au directeurs des centres, via le comité des directeurs le soin de cette mise en œuvre. Notre Assemblée générale a pris acte du travail réalisé, de l'intérêt pour le conseil général de cette participation. Elle a surtout pris affirmée sa volonté de poursuivre la démarche, d'ancrer celle-ci dans un travail quotidien qui s'inscrit dans notre projet fédéral dans son axe de renforcement du dialogue élus-citoyens. Sur proposition des délégués, il est proposé au conseil d'administration de poursuivre avec la même organisation opérationnelle, d'un pilotage par le comité des directeurs.

Les échanges montrent tout l'intérêt, à la fois de participer à ce travail de mobilisation des habitants mais aussi du pilotage par les directeurs qui peuvent ainsi assurer en direct un lien avec leur centre.

Les administrateurs pointent toutefois la nécessité d'être régulièrement informé de l'avancée des travaux et souhaitent être associés lors des rencontres.

La première date de travail collectif entre les habitants et les élus, est dans le droit fil de ce que M. Baron a proposé lors de notre AG : une rencontre avant la fin de l'été, au plus tard début octobre, pour :

- Faire un retour aux habitants de la manière dont leurs contributions ont été prises en comptes
- Présenter les schémas
- Tracer les perspectives pour la suite du travail sur la durée de vie des schémas.

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 25 Contre : 0 Blanc : 0

**La proposition de pilotage de cette action par le comité des directeurs est adoptée à l'unanimité
A charge du comité des directeurs d'informer le CA et de mobiliser les administrateurs.**

- **La gestion de la crise des centres sociaux d'Annonay :**

Ce Conseil va donc être une étape importante pour la sortie de crise des centres sociaux d'Annonay. Il va étudier le scénario construit par ses derniers avec l'appui du bureau de la fédération, validé par eux lors d'un bureau élargi, pour être présenté au comité partenarial du 23/06 et validé en CA le 27/06. Il doit aussi redonner force et légitimité aux mandats portés par le président de la fédération, des administrateurs fédéraux et par le délégué de la fédération, dans cette sortie de crise Ce scénario pour se mettre en œuvre dans une confiance retrouvée à l'intérieur des centres sociaux d'Annonay, mais aussi avec la fédération nécessite de mettre en place ce que nous avons nommé "conditions de la réussite".

Ci-après la présentation faite par le délégué des points saillants qui caractérisent cette crise, du scénario et des « conditions de la réussite"

A) présentation du contexte

1/ une crise qui s'enracine dans un contexte d'une histoire des centres sociaux forte et compliquée, et dans un contexte local insuffisamment rassurant et coopératif.

Sans remonter en des temps trop lointains, cette crise qui puise son histoire dans celui des centres sociaux d'Annonay et de leurs relations avec leurs partenaires, s'inscrit aussi dans un dysfonctionnement d'une association et d'une direction qui a conduit la fédération il y a sensiblement 6 ans à :

- Mettre en place un devoir d'intervention fédéral en soutien aux travail des partenaires institutionnels dont la ville et la CAF ;
- Participer aux cotés des financeurs à un comité partenarial pour accompagnement la mise en œuvre d'un fonctionnement plus normalisé ;
- Ramener à un statut de stagiaire pendant trois ans puis de nouveau membre de plein exercice l'association.

L'intervention de la fédération est donc durant cette période conduite dans le contexte d'un devoir d'intervention. Le délégué fédéral a un mandat du conseil d'administration pour sa mise en œuvre, le bureau pour son pilotage. Plusieurs propositions ont été faites pour mettre fin à celui-ci au cours des deux dernières années, refusé entre autre par le directeur.

2/ des dysfonctionnements multiples qui n'ont fait que croître au cours des deux dernières années

Parmi l'ensemble des aspects qui se sont dégradés au cours de cette période on peut notamment remarquer :

- Des relations qui se tendent puis se rompent avec les partenaires financiers principaux des centres sociaux ;
- Des relations compliquées puis absentes entre la présidente et le directeur ;
- Des partenaires qui se raidissent, et sont de plus en plus exigeant ;
- Un conseil d'administration puis un bureau en situation de clivage, dans l'incapacité de prendre une décision collective et de la porter de la même manière

Mais dans le même temps :

- Des actions qui se développent et donnent sens à un projet global ;
- Une équipe qui se construit et se soudent autour d'un projet fort ;
- Un conseil d'administration qui grandit en nombre de personnes et en diversité ;
- Une situation financière qui restant préoccupante s'améliore fortement

3/ Une distanciation du lien entre les CSx d'Annonay et la fédération, entre le directeur de l'association et le délégué fédéral

Depuis trois ans, peu à peu la distance s'est créée entre les 2 associations et entre les deux directeurs. En cause :

- Des demandes divergentes, voire contraire faites à la fédération entre la direction et la présidence ;
- L'impossibilité pour le délégué de faire dialoguer ensemble la présidence et le directeur, pour mesurer ce qu'il en sent de la situation réelle du non dialogue, de la divergence de vue sur le pilotage stratégique de l'association, voir si le dialogue peut se reconstruire ; refus des deux de participer à un temps à 4 (avec le président de la fédération)
- Une difficulté du délégué à dialogué sereinement avec le directeur.

4/ Des alertes qui n'ont pas été entendues, ni comprises

- Du délégué qui a alerté plusieurs fois la présidente, le bureau, Conseil d'administration, le directeur sur les risques liés aux choix opérés de durcissement du dialogue ;
- Des partenaires institutionnels qui ont tiré la sonnette d'alarme
- De collègues qui ont aussi fait part de leurs inquiétudes.

5/ Une crise qui s'ouvre

Le comité partenarial du 20 janvier est une date importante de mise en lumière de la crise. Celle-ci s'ouvre sur deux plans :

- avec la fédération ; le bureau des centres sociaux qui souhaiterait que les centres sociaux soient soutenu sur leur position par la fédération remettent en cause par mail la légitimité du délégué et ne souhaite plus sa présence dans les instances et dans le comité partenarial ; dans le même temps il demande un temps de dialogue avec le bureau de la fédération pour éclaircir la situation
- Avec les partenaires ; un premier courrier signé du préfet avait fait état de difficultés partenariales et clairement indiqué un souhait de travail serein avec les partenaires. Le comité partenarial du 20 janvier est très compliqué pour l'association et pour le directeur en particulier, celui-ci étant fortement remis en cause dans sa posture par la ville et la CAF.

Depuis cette date, la fédération a continuée d'œuvrer pour que la crise trouve un dénouement au bénéfice d'un projet association de centre social à Annonay. Nous avons introduit un premier tiers dans le dialogue en la personne du délégué général de la FCSF, proposé un travail d'analyse de la situation et du jeu des acteurs par un consultant. Celui-ci a entendu les parties (voir liste en fin de son rapport).

De ce travail nous pouvons pointer les faits suivants :

- Un directeur militant qui cristallise sur lui les difficultés relationnelles avec les partenaires en partie pour des questions de posture et de comportement inadéquats ;
- Une présidente qui peine à assumer son rôle, l'animation des instances et la représentation de l'association ;
- Des instances qui ni ne nomme ni n'assume leurs divergences ;
- Des relations partenariales tendues ;
- Une reconnaissance institutionnelle des centres sociaux et de leurs projets insuffisants ;
- L'absence d'un projet associatif global ;
- Un positionnement de la fédération plus adapté

Et des propositions pour y remédier :

- Le changement de gouvernance avec le renforcement du portage collectif et la formation des bénévoles ;
- Le changement de posture, la redéfinition du poste ou le départ du directeur ;
- Un travail sur le projet associatif, les délégations ;
- La recherche d'une reconnaissance du projet par les partenaires
- La recherche d'un mode de relations hors devoir d'intervention pour la fédération.

A la suite de la remise de son rapport, le consultant à animé un temps de travail entre le bureau de la fédération et celui des CSx d'Annonay sans les directeurs des deux structures. Proposition est faites aux CSx de s'emparer de ce rapport et de réfléchir à ses suites.

Les divergences internes, la lecture partielle des conclusions et des préconisations du rapport de M. Rocamora par les parties, l'accroissement de la méfiance entre les acteurs des centres sociaux d'Annonay les empêche

d'avoir une approche cohérente, complète et partagée des moyens et actions à mettre en œuvre pour sortir de la crise. Celle-ci semble alors s'enkyster.

6/ une crise qui se dit en deux temps

Dans un premier temps le président de la CAF, lors de l'AG de la fédération annonce que la Caisse a des difficultés avec un centre, et que l'ensemble des partenaires financeurs ont décidé de mettre fin à la situation.

La semaine qui suit, un courrier arrive aux Csx signé du sous-préfet, du député-maire et du président de la CAF. Ce courrier fait état d'une situation partenariale critique, de difficultés multiples et demande un retour rapide à des relations plus sereines... Enjeu très clairement du maintien de l'agrément et des financements sur fonds propre de la CAF, des subventions de la Ville et de celles de l'état. En effet les Csx n'avaient eu qu'un agrément pour deux ans (les projets et leur pilotage ayant été jugé par la CAF comme devant faire leur preuve) et doivent donc réaliser une évaluation s'ils veulent avoir une prolongation pour deux ans... la date butoir est celle de la CAS de la CAF d'octobre. En cas de non prolongation le risque est grand pour l'association d'être en cessation de paiement en fin d'année et de devoir déposer le bilan.

Dans ce contexte l'association interpelle sa fédération pour un soutien actif.

B) La recherche d'un scénario de sortie de crise

Dans le contexte, et en prenant en compte les dissensions internes au bureau, la fédération cherche à accompagner l'association dans la recherche d'un scénario qui soit acceptable par tous : membres du bureau et du CA, équipe de direction et salariés, partenaires. A cet effet nous avons une rencontre entre une partie du bureau de la fédération et des Csx le 17 juin. Frédéric Najarian (directeur), Sylvie Oehlenschläger (coordinatrice) et Christian Dumortier participent à cette rencontre. Celle-ci permet le partage du vécu et construit un premier scénario de sortie de crise. Il est décidé de le présenter en bureau élargi (administrateurs élus sans les membres de droit) de l'association, le 18 juin, et si celui-ci est validé de la proposer aux partenaires financeurs le 23 en comité partenarial.

Compte tenu du contexte, le scénario est assorti de conditions de réalisation dont l'objectif est la recherche du rétablissement de la confiance entre les administrateurs de l'association, entre l'association et ses partenaires, entre l'association et sa fédération

1/ le scénario

Celui-ci est construit dans un calendrier en deux périodes

De juillet à fin septembre 2014 :

- **Un changement de mode de gouvernance** ; Mise en Route d'un pilotage politique collectif avec recherche du compromis entre les personnes, dans le respect des délais comme principe de fonctionnement
Ce qui se traduit de manière opérationnelle par la mise en place d'une co-présidence à trois, et par l'association régulière des administrateurs élus au pilotage stratégique de l'association. Les trois personnes se présentant sont issues chacune d'un des centres et ont eu au sein du CA des approches divergentes jusqu'à ce jour.
- **Un changement volontariste d'approche des relations partenariales** : l'association acte par une délibération d'un changement dans ses relations partenariales. Elle souhaite les inscrire dorénavant dans la recherche d'un dialogue efficient, constructif et apaisé, sur la base des projets sociaux
- **Un changement de personnes** : le directeur annonce souhaiter négocier son départ dans le cadre d'une rupture conventionnelle le plus rapidement possible (fin juillet – début Aout) ; la présidente quittera ses fonctions dès que le CA aura validé le scénario proposé soit le 27 juin.
- **La mise en place d'une réorganisation provisoire pour la direction** : les trois coordinatrices assureront avec le soutien du délégué de la fédération la direction de l'association dans cette période.
- **Travail sur l'organisation de l'association, sa direction, avec si celle-ci est prête le lancement du recrutement pour la fin d'année**

L'assemblée générale de l'association en septembre devra valider par les adhérents la poursuite de cette forme de travail jusqu'à l'AG de juin 2015

D'octobre à juin 2015 :

- **Mise en œuvre d'une réflexion sur le projet associatif, la forme de gouvernance, les délégations.** La fédération pourra accompagner l'association dans l'élaboration du cahier des charges, mais à ce stade il est plutôt envisagé un appui externe.
- **Mise en cohérence des statuts si besoin**

L'AG de juin 2015, devra être celle qui entérine le projet associatif, la nouvelle organisation et les statuts en adéquation avec le projet.

2/ les conditions de la réussite

- **Envoyer des signaux forts de rétablissement de relations sereines entre la fédération et les Csx :**
Proposition est faite d'élargir la présence dans le CA fédéral puis au bureau de la fédération aux administrateurs des Csx qui jusqu'à ce jour étaient dans des « courants » différents de celui de Patrick Roucoux. Il sera donc proposé la cooptation de Mme Carmen Gauthier au sein du CA fédéral sur proposition du bureau élargi des Csx d'Annonay, puis sont élection au bureau fédéral avec Patrick
Impossibilité pour des administrateurs fédéraux issus des Csx d'Annonay de représenter la fédération dans des espaces où l'objet du travail est l'association des centres sociaux et familiaux d'Annonay et leurs projets sociaux, et plus généralement leur centre social de rattachement.
Non-participation des administrateurs fédéraux issus des centres sociaux d'Annonay lorsqu'en CA ou en bureau fédéral nous traitons des centres sociaux et familiaux d'Annonay. Ceci n'empêche pas la fédération de dialoguer avec la gouvernance de l'association Ce sont en partie les mêmes personnes, il est important qu'elles ne puissent être juge et partie et que soit clarifier la place et la posture.
- **Redonner force aux mandats portés par les acteurs de la fédération**
Validation d'un mandat au président et au délégué de la fédération pour la mise en œuvre du travail, le suivi de la mission et la représentation de la fédération au sein du comité partenarial des Csx d'Annonay.
Validation d'un mandat pour le délégué pour accompagner l'association (co-présidences et coordinatrices) dans cette période, y compris pour assurer une mission d'appui renforcée sur la direction en soutien au travail des coordinatrices.
Validation d'un mandat à un administrateur fédéral pour suivre le travail du délégué et participer si besoin à des temps de travail avec les Csx d'Annonay.
- **Changer la nature de la relation entre fédération et l'association des centres sociaux et familiaux d'Annonay**
Depuis plusieurs années la relation qui existe entre les Csx et la fédération est inscrite dans le cadre d'un devoir d'intervention fédéral. Celui-ci est jugé aujourd'hui contraire dans l'esprit à ce nouveau cadre d'appui accompagnement, il est donc proposé d'y mettre fin.

Le débat qui suit cette présentation du délégué s'engage alors. Il ne s'agit pas d'en reprendre les termes, mais il acte d'une reconnaissance par les administrateurs fédéraux du travail accompli par les centres sociaux d'Annonay et le bureau de la fédération, de la cohérence de la démarche proposée. Sur un aspect technique, François Duret propose pour que l'association reste en conformité avec ses statuts de mettre en place 3 vice-présidents en constatant une vacance de la présidence. Après un temps ce temps de débat, les délibérations sont soumises aux votes des administrateurs.

Sur les délibérations concernant ce sujet, et pour être en accord avec ce qui est proposé les deux administrateurs issus des centres sociaux d'Annonay (Patrick Roucoux et Julie Wallet) d'Annonay annoncent qu'ils ne prendront pas part aux votes. Il en sera de même pour Carmen Gauthier après sa cooptation au Conseil d'administration

Délibérations du conseil sur ce sujet:

Délibération N°1

Proposition de Cooptation de Mme Carmen Gauthier au conseil d'administration de la fédération

Ne prennent pas part au vote : 2

Pour : 23 Contre : 0 Blanc : 0

Mme Carmen Gauthier est coopté à l'unanimité des suffrages exprimés au conseil d'administration de la fédération

Délibération N°2

Proposition de validation du scénario proposé et de son accompagnement fédéral

Ne prennent pas part au vote : 3

Pour : 23 Contre : 0 Blanc : 0

Le scénario proposé et de son accompagnement fédéral sont adoptés à l'unanimité

Délibération N°3

Impossibilité pour des administrateurs fédéraux issus des Csx d'Annonay de représenter la fédération dans des espaces où l'objet du travail est leur social de rattachement.

Ne prennent pas part au vote : 3

Pour : 23 Contre : 0 Blanc : 0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération N°4

Non-participation des administrateurs fédéraux issus des centres sociaux d'Annonay lorsqu'en CA ou en bureau fédéral nous traitons des centres sociaux et familiaux d'Annonay.

Ne prennent pas part au vote : 3

Pour : 23 Contre : 0 Blanc : 0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération N°5

Mandat au président et au délégué de la fédération pour la mise en œuvre du travail, le suivi de la mission et la représentation de la fédération au sein du comité partenarial des Csx d'Annonay.

Ne prennent pas part au vote : 3

Pour : 23 Contre : 0 Blanc : 0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération N°6

Validation d'un mandat pour le délégué pour accompagner l'association (co-présidences et coordinatrices) dans cette période, y compris pour assurer une mission d'appui renforcée sur la direction en soutien au travail des coordinatrices.

Ne prennent pas part au vote : 3
Pour : 23 Contre : 0 Blanc : 0
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération N°7

Validation d'un mandat à un administrateur fédéral pour suivre le travail du délégué et participer si besoin à des temps de travail avec les Csx d'Annonay.

Le travail n'étant pas suffisamment défini, il est difficile pour un administrateur fédéral de s'engager. Emmanuelle Champion se propose toutefois de prendre le temps de s'approprier la mission et de voir si un autre administrateur souhaiterait la partager avec elle.

Le conseil ne vote pas mais donne son accord pour cette proposition d'Emmanuelle

Délibération N°7

Proposition de mettre fin au devoir d'intervention fédéral

Ne prennent pas part au vote :
Pour : 23 Contre : 0 Blanc : 0
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

A l'issue de ce travail, nous avons un échange sur la manière dont à pu être vécu l'intervention du président de la CAF lors de l'ag de la fédération. Le bureau de la fédération avait débattu de ce point suite à une sollicitation du comité des directeurs. De cette échange en CA nous pouvons retenir que la fédération ne mènera pas d'action en direction de la CAF sur ce sujet. En effet si les administrateurs notent globalement que le lieu n'était pas forcément propice pour ces remarques et que la forme peut être perçue comme rude, ils ont aussi fait état des points suivants :

- Les propos du président de la CAF lors de l'AG n'ont jamais nommé ni le centre ni des personnes ;
- Un intervenant à notre AG est libre de ses paroles ;
- A des paroles on ne répond pas par un courrier ;
- La situation évoluant positivement à Annonay, il n'est pas judicieux de mener une action qui pourrait être contreproductive
- Les administrateurs fédéraux issus des Csx d'Annonay disent eux-mêmes qu'il faut tourner la page

En l'état et en fonction du contexte de rétablissement du dialogue entre les Csx d'Annonay et la CAF, la fédération ne mènera pas de démarche officielle.

Toutefois et parce que ces propos peuvent avoir touché les personnes nous convenons que chaque personne peut si elle le souhaite dire comment elle a pu être touchée.

- **Election du bureau de la fédération**

Celle-ci est réalisée pour les postes de Président, Vice-président, trésorier et secrétaire au scrutin uninominale à bulletin secret poste après poste.

Pour le poste de président de la fédération :

Un seul candidat se présente : Alain Faucuit

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 23 Contre : 1 Blanc : 2

Alain Faucuit est élu président de la fédération par 92% des suffrages exprimés

Pour le poste de Vice-président de la fédération :

Un seul candidat se présente : Patrick Roucoux

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour : 23 Contre : 1 Blanc : 2

Patrick Roucoux est élu vice-président de la fédération par 92% des suffrages exprimés

Pour le poste de trésorier de la fédération :

Une seule candidate se présente : Françoise Carret

Ne prennent pas part au vote : 1

Pour : 25 Contre : 0 Blanc : 0

Françoise Carret est élue trésorière de la fédération à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour le poste de secrétaire de la fédération :

Une seule candidate se présente : Carmen Gauthier

Ne prennent pas part au vote : 1

Pour : 24 Contre : 0 Blanc : 1

Carmen Gauthier est élue secrétaire de la fédération par 96% des suffrages exprimés

Pour les autres membres du bureau il est proposé une élection par nominative par liste sur laquelle il est possible de ne pas voter pour u ou une candidate. 6 candidats se présentent. Le bureau étant formé de 5 à 10 membres les 6 candidats peuvent être élus

Emmanuelle Champion est élue par 96.15% des suffrages exprimés

Pour : 25 Contre : 1 Blanc : 0

Thérèse Clément est élue à l'unanimité

Pour : 26 Contre : 0 Blanc : 0

Geneviève Souche est élue à l'unanimité

Pour : 26 Contre : 0 Blanc : 0

Jean-Claude Hallier est élu à l'unanimité

Pour : 26 Contre : 0 Blanc : 0

Denis Delas est élu à l'unanimité

Pour : 26 Contre : 0 Blanc : 0

Guillaume Sartre est élu par 92.31% des suffrages exprimés

Pour : 24 Contre : 2 Blanc : 0

✓ **Pour information**

• **Comité de pilotage de la convention : information sur les subventions du CG, sur le travail sur le schéma d'animation de la vie sociale**

Subvention aux centres sociaux : La FACS a proposé une répartition de la subvention du conseil générale selon la clé de répartition habituelle. En fonction du pilotage, et de la logistique affectée. Dans le cadre du budget 2014, le conseil général a augmenté sa subvention de 10 000€ (intégralement répartis dans les centres sociaux).

La proposition de répartition de la FACS est validée par les personnes présentes. Cette répartition sera proposée au vote des élus du Conseil Général lors de la commission permanente de juillet.

A la demande de la CNAF, le schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale est rendu obligatoire. La CAF de l'Ardèche a souhaité associer les 4 partenaires principaux de la convention pluri-partenaire : CAF / CG / FACS / MSA.

La mise en œuvre du schéma s'étalera sur la période 2014 – 2017 (la convention partenariale CAF / CG / FACS / MSA sera à renouveler en 2017). Le schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale sera proposé au vote des élus du Département et des administrateurs de la CAF et de la MSA une fois finalisé.

Le schéma constitue un outil de suivi et de pilotage de l'animation de la vie sociale dans le département ayant pour objectifs de :

- De reconnaître les atouts propres aux structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).
- De reconnaître la richesse de la dynamique participative recherchée par les centres sociaux dans le cadre de leur action.
- De repérer les besoins et d'identifier les problématiques des territoires non pourvus d'équipements sociaux.

Pour la finalisation du document nous allons produire en préambule un texte politique qui reprendra les attentes des partenaires en termes de développement social local : dimension participative / partenariat – réseau d'acteurs locaux / rapprochement action sociale et social local / citoyenneté (complémentarités entre l'action associative et institutionnelle). Ce texte sera ensuite soumis aux différentes instances politiques des signataires du schéma.

• **Point sur la nouvelle organisation de travail du délégué, la modification de son contrat de travail et une réorganisation des tâches administratives et comptables**

Depuis le 1er juin Christian est passé à 85% en forfait cadre jours à sa demande, pour lui permettre de réduire son temps de travail et de mettre en œuvre des missions dans le cadre d'un auto-entreprise. Le bureau a donné son accord et un avenant à son contrat de travail a été réalisé en ce sens. Cet avenant prévoit qu'il aura entre le 1er juin 2014 et le 31 mai 2015, 164 jours de travail à réaliser. Cette avenant prévoit aussi pour Christian l'interdiction de d'exercer des missions au sein d'association et/ou institution ayant leur siège en Ardèche afin d'éviter tout risque de concurrence, ingérence....

La réorganisation devra se faire en abandonnant la vente de prestations externes (correspondant à l'économie de salaire) et le transfert de tâches administratives et comptables. Ceci ne devrait pas avoir d'incidence sur le fonctionnement du réseau en dehors d'une disponibilité moindre.

Les jours de travail ne sont pas fixes. Ils seront à planifier entre le délégué et le bureau dans la recherche de la satisfaction du service, du rythme de travail et des autres missions de Christian

Le poste de délégué adjoint ne change pas (missions, volume, pesée...) pour le moment, le bureau se donnant l'année pour expérimenter ce nouveau fonctionnement

• **Point Budgétaire**

Compte tenu de l'heure, le point budgétaire est reporté au prochain conseil. Toutefois, le délégué informe le conseil que le budget devrait être tenu et ses équilibres respectés

Le président de la FACS
Alain Faucuit

La secrétaire
Carmen Gauthier